

1.1 Un lycée qui accompagne tous les lycéens pour assurer la réussite de chaque élève

L'ESSENTIEL

Trois dispositifs « sur mesure » pour favoriser la réussite et la bonne orientation de chacun :

- L'accompagnement personnalisé, de 2 h hebdomadaires, permet de répondre de manière individualisée aux besoins de chaque élève
- Le tutorat donne à chacun la possibilité d'être conseillé et guidé dans son parcours d'orientation
- Les stages de remise à niveau sont proposés à ceux qui en ont besoin pour éviter le redoublement, tandis que les stages passerelles permettent de changer d'orientation

➤ L'accompagnement personnalisé, les clés de la réussite de chaque élève

Afin d'aider les élèves à acquérir les méthodes de travail propres au lycée, à bien assimiler les connaissances et consolider les acquis ou à préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur, **deux heures hebdomadaires obligatoires d'accompagnement personnalisé** sont intégrées dans l'emploi du temps de chaque élève.

Cet accompagnement s'organise autour de plusieurs activités principales (pouvant prendre la forme de travaux interdisciplinaires) :

- un **soutien aux élèves** qui rencontrent des difficultés dans les disciplines comme dans les méthodes ;
- un **approfondissement des connaissances** ou une approche différente des disciplines étudiées ;
- une **aide à l'orientation** ou à la construction d'un projet professionnel et de poursuite d'études.

Intégré depuis 2009 au cursus menant au baccalauréat professionnel en trois ans, **l'accompagnement personnalisé est mis en place en seconde générale et technologique à la rentrée 2010**. Il sera étendu à la classe de première en 2011, puis à celle de terminale à la rentrée 2012.

L'accompagnement personnalisé est mis en œuvre par les équipes pédagogiques et placé sous la responsabilité du professeur principal. Le conseil pédagogique fait des propositions sur son organisation, que le chef d'établissement soumet à l'approbation du conseil d'administration. Tous les professeurs sont préparés par des formations à ces nouvelles modalités d'intervention et participent à ce dispositif.

Le tutorat, une aide à l'orientation

Les élèves qui le souhaitent peuvent être **conseillés et guidés dans leur projet d'orientation** par un tuteur qui sera leur référent tout au long de leur scolarité au lycée. Le tuteur suit un même petit groupe d'élèves, de la seconde à la terminale, pour les aider dans leurs choix, en lien avec le conseiller d'orientation-psychologue et le professeur principal.

Les stages, la possibilité d'une plus grande souplesse

Les stages de remise à niveau pour éviter un redoublement

Actuellement, encore 11 % des élèves redoublent la seconde générale et technologique. Désormais, les élèves volontaires, prioritairement en seconde, peuvent (sur recommandation du conseil de classe) suivre des stages pour éviter le redoublement.

Les séances, centrées sur l'acquisition de compétences, de méthodes et de contenus disciplinaires, se déroulent en petits groupes sur une ou deux semaines pendant les vacances, ou tout au long de l'année scolaire, hors temps d'enseignement.

Les stages passerelles pour changer d'orientation

Si certains élèves envisagent de changer d'orientation, ils peuvent, sur recommandation du conseil de classe, suivre, en cours ou en fin d'année, des stages qui leur apportent les compléments d'enseignement indispensables à ce changement.

L'élève construit son projet avec l'aide de son professeur principal, du conseiller d'orientation-psychologue et de son tuteur. L'établissement informe ensuite l'élève, s'il est majeur – ou ses parents – du contenu, de la durée et de l'organisation du stage, pour obtenir son – leur – accord.

En classe de seconde générale et technologique, les stages concernent les élèves qui envisagent d'intégrer la voie professionnelle.